Mouvement de troupes

Le 8e Génie quitte Arras

Paris, 16 juin.

On croit savoir que le gouvernement, en vue des manœuvres qui vont être prises dans le Midi, et pour en assurer l'exécution, a décidé de déplacer certains régiments en garnison dans le Midi et de les remplacer par des troupes d'autres régions.

On assure que certaines troupes casernées à Nancy vont partir pour les départements méridionaux.

D'autre part, sous le titre « Le 8e Génie quitte Arras », on lit dans l'intrigante public information suivante :

« D'après certains renseignements, absolument sûrs, le 8e génie va quitter Arras pour aller à Montauban remplacer le 9e génie, qui viendrait à Arras.

« Cette nouvelle, outre le caractère de gravité qu'elle suppose dans les événements de Midi, produira une vive émotion en notre ville, à la vie de laquelle le 8e génie est depuis si longtemps intimement mêlé. »

Rien n'est venu encore confirmer ou infirmer cette nouvelle, qui a causé en ville une grande émotion.

POLITIQUE RÉGIONALE

ÉLECTIONS CANTONALES

LILLE SUD-OUEST

L'Echo du Dépêche et la Croix annoncent que M. Florent Bienaimé, conseiller général sortant, a été désigné comme candidat aux élections du 21 juillet par l'Union Républicaine Lilloise (que préside M. Pecqueur, Bienaimé, Pecqueur, républicains ! Ombres de Testelin et de Mesure, qu'en pensez-vous ?

A TOURCOING

Encore l'« Office des Allemands »

S'il est une institution qui ait particulièrement besoin d'observer le « silence et le secret », c'est bien l'Office Central des Œuvres dites sociales et charitables, de nouvelle mémoire.

Chacun se rappelle les révélations, non moins désastreuses, qui furent faites, il y a quelques années, sur le véritable rôle de cette agence de police interlope des patrons ultramontains de la région.

Or, dédaignant toute pudeur, le Journal de Roubaix, que rien ne rebute, a inséré, dans son numéro de dimanche, la compte rendu d'une réunion générale du Conseil d'administration de cette officine, et les comptes de la gestion de l'année 1906 ont été approuvés, et publiés dans la seule partie naturellement, qui soit avouable.

Nous y remarquons d'abord que l'encaisse, à la fin de l'année, est de 48 fr. 15, ce qui prouve évidemment que l'argent n'a pas le temps de moisir à l'Office des enquêtes scélérates et patronales ; puis, c'est un chiffre de chiffres au moins suspects et non commensurables plus suspecte encore des « services », que cette boutique prétend avoir rendus à nombre de personnes.

Mais, ce que peut observer le lecteur un peu attentif, et surtout les personnes qui savent ce que c'est d'établir un bilan de fin d'année, c'est que si toutes les dépenses favorables de l'office y sont insérées, on a omis d'y inscrire d'abord la chiffre total des recettes.

C'est ainsi qu'on affirme y avoir distribué 3.174 francs de secours, qu'on omet d'y mettre le nombre des bénéficiaires de cette forte somme, ce qui permettrait d'établir la moyenne du secours accordé, et vous pourrez être certain que cette moyenne est ridicule et dérisoire.

D'autre part, l'Office Central occupe comme personnel : un administrateur à 200 fr. par mois, et quatre « enquêteurs » à 150 fr., soit un total de *neuf mille six cents francs*. Ajoutez à cela 800 francs de loyer et 200 fr. de frais de bureau, et vous arriverez à une dépense approximative de *dix à onze mille francs*. Pour accorder *cinq mille francs* de secours ; ce qui démontre que lorsque l'Office Central distribue *un franc*, elle en coûte dix au bienfaiteur, qui s'éclaire à ses lumières.

La clarté de ces chiffres démontre, une fois de plus, que l'Office de la rue Verte Feuille, n'a de charitable que l'étiquette, et que le véritable travail qui s'opère là-dedans n'est que la mise en fiches de toute la malheureuse population ouvrière de Tourcoing.

L'Office Central de Tourcoing n'est donc pas une œuvre à laquelle les ouvriers peuvent s'adresser en toute confiance, c'est une boutique, un traquenard abominable où la cléricale guette l'ouvrier dans le besoin, c'est en surplus une annexe à peine déguisée des syndicats patronaux de Notre-Dame de l'Usine, attendu que son directeur, M. Léon Jung, un lalbérien converti, et inventeur du fameux « livre noir, cumule ces fonctions avec celles de secrétaire des syndicats.

Nous conseillons donc une fois de plus à la population travailleuse de Tourcoing de se défier de cette institution et de rendre impossible les investigations des mouchards qui y sont attachés. Nous avertissons surtout les fonctionnaires municipaux qu'ils n'ont à donner aucune sorte d'appui, aucune sorte de renseignements, aux agents de l'office, et qu'ils feront bien d'éviter même toute relation avec des gens de cette espèce.

Enfin, que chacun recommande à ces fourbisseurs de n'avoir à donner aucun renseignement sur quiconque, sous peine d'abéritrine.

L'Office des Allemands boycotte les travailleurs républicains. A nous de boycotter l'Office Central !

PRUDENCE CLÉRICALE

Nous avions bien dit que les ridicules et puérilles manifestations cléricales devaient prendre fin sans peine pour leurs auteurs d'en venir les conséquences.

Après leurs exploits des dimanches 2 et 9 juin, les cléricaux avaient médité de tenter une troisième fois de cancer de tumulte. Ils n'avaient pas d'autre but en reportant au 16 juin la réunion du Congrès de la Jeunesse catholique, primitivement annoncé pour une date beaucoup plus rapprochée.

La suppression des processions avait été l'entant plus facilement prévue qu'on n'est jeté au devant de cette suppression très bénéfique. La lettre, en plaît les lettres remplies d'insolences de M. J.-B. Leclercq, curé-doyen de St-Christophe (digne successeur de feu M. Vanhaelstaut, qui contribua pour une et large part à l'établissement et à l'affermissement de la République à Tourcoing), lient lu qui en fait foi.

On avait probablement pu non plus pour mettre des portes que les gros cabalins de notre ville, des directeurs et contremaîtres des usines cléricales, se résolutionnent et systématiquement jouent coûte, 15 courant, dans toute dérange inutiles de la rue Motte, car la nouvelle de la police fera bien d'ouvrir les yeux.

Ils ont 1 en d'objet encore prouvé par leur seul petite manifestation cette « grandiose » qu'ils n'ont pas le courage de

La Procession d'un autre genre pour laquelle on avait eu le toupet de solliciter l'autorisation, après les exploits des deux derniers dimanches fut, nous l'avons dit, refusée avec « ensemble et discrétion ».

Nous pensons bien, du reste, que l'abbé qui avait formulé la demande au nom de la Fédération de la Jeunesse catholique, n'a pas fait pour rien la démarche dont il s'agit.

Est-ce que parmi ceux que l'on fit donner les 2 et 9 juin, les groupements des patronages n'avaient pas fourni le gros contingent ?

Cela était donc prévu, tout comme la suppression des processions. Et alors on allait pouvoir manifester à nouveau et clamer : « Liberté ! Liberté ! » en y ajoutant d'autres aneries telles que « dépêche » à Marseille.

Il n'y a qu'un malheur : c'est qu'en présence des velléités de manifestation à outrance, l'autorité ne désarma pas.

Elle se propose même de redoubler de fermeté à mesure que les perturbateurs cléricaux, eux, montreront de persistance à vouloir recommencer leurs exploits.

De nouvelles mesures furent prises et hier 40 gendarmes, sous les ordres du sympathique-cléricaux Labas, sont venus renforcer la police locale.

D'autre part, nos cagoulards en avaient assez, eux aussi, des comédies des cléricaux, données en plein vent, sur nos places et dans nos rues.

Nous en avons avertis les cléricaux.

Du reste, ils ont senti eux-mêmes que la coupe débordait et ils ont, *subito presto*, abandonné leurs beaux projets.

Hier matin, M. le commissaire central recevait de l'abbé Mainil une lettre l'avisant que le Congrès de la Jeunesse catholique ne donnerait lieu à aucune manifestation. On ne s'attroupera pas, on ne stationnera pas, on ne poussera pas de cris.

Cet engagement a été tenu. Aussi, les congressistes, jeunes et vieux, ont-ils joui de la pleine liberté, n'ayant pas entendu à la liberté d'autrui. Messe, réunion, salut et banquet, ils ont pu s'y rendre tout à leur aise.

C'est égal, la crainte du « cosaque, » de la gendarmerie et de la colère indignée de peuple sont le commencement de la sagesse.

LA RÉGION

Aux Travailleurs du chemin de fer

Au cours d'une assemblée tenue le dimanche 9 courant, à l'établissement Dangremont, les travailleurs du chemin de fer du groupe de Douai, après avoir entendu le député Goniaux et le citoyen Escoffier, conseiller municipal de Douai, avaient décidé l'envoi d'une délégation auprès de M. le sénateur Hayez, pour lui demander quelles étaient ses intentions quant à la loi Berteaux-Jaurès, relative aux employés de chemin de fer.

Depuis, nulle délégation ne s'est présentée chez M. le sénateur Hayez, mais celui-ci a eu connaissance de la décision prise par une lettre du Comité organisateur et par des articles du *Réveil du Nord*.

Il a répondu aux uns et aux autres par la lettre ouverte, que voici :

2 travailleurs

Monsieur le Secrétaire-Adjoint du Groupe des Travailleurs des Chemins de Fer, 23, rue d'Aniche, Douai,

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 12 courant, dont je prends connaissance à mon retour de Paris.

Il est nécessaire, avant de répondre à son contenu, de faire un bref historique pour bien mettre les choses au point.

Votre groupe m'a convoqué à une réunion qui a eu lieu dimanche 9 juin ; à cette convocation, j'ai répondu, en m'excusant et en invoquant d'autres réunions politiques auxquelles je devais assister.

J'ai donc été étonné de me voir attaqué dans le compte rendu, qui a paru, et qui dit nettement que je n'ai pas répondu à l'invitation qui m'a été faite, alors que ma lettre d'excuses avait dû être lue.

D'autre part, j'ai vu dans ce même compte rendu, qu'une délégation devait m'entretenir du projet de loi Berteaux. Je suis donc surpris de recevoir votre lettre du 12 courant.

Son but, pour qui sait lire entre les lignes, est de me mettre dans l'embarras et de montrer que Messieurs Goniaux, député, et Escoffier, avocat, conseiller municipal de Douai, se sont fait entendre, tandis que moi, ces trois figures, je suis poliment mis en demeure d'avoir à faire connaître mes intentions.

Eh bien, je vous le déclare très simplement, je ne suis pas embarrassé et je n'explique : D'abord, je diffère d'opinion avec M. Goniaux et M. Escoffier (sans les blâmer de la leur); 1° sur un point, c'est que les syndicats professionnels doivent discuter leurs intérêts corporatifs en dehors de tout élément étranger et politique.

2° L'intervention auprès des parlementaires peut se faire utilement, lorsque les décisions syndicales ont été prises.

C'est vous dire que mon intervention dans vos discussions syndicales ne paraît pas utile, mais que, par contre, je suis à votre disposition pour m'entretenir avec une délégation de votre groupe au sujet de nos questions et de ce projet de loi.

Quant à mes intentions à ce sujet, elles sont bien simples : j'entendrai le rapporteur de la commission et le gouvernement, en ce mot, toute la discussion, et je conserverai mon vote à l'opinion que en resterai pour moi.

Si donc, avant cette discussion, vous pouvez, au nom de votre groupement, me faire adopter vos idées, je lui intéresserai bien volontiers et je serai très content si je puis partager en tous points, votre manière de voir.

J'ajoute que les employés avec lesquels je suis en rapports fréquents, savent que je suis toujours heureux quand je puis leur rendre service, et que mes sentiments à leur égard ne sont pas modifiés.

Comme vous avez décidé de communiquer avec moi « en publiant par voie de presse », j'espère que vous ne verrez aucun inconvénient à ce que je fasse de même.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

P. Hayez,
Sénateur du Nord.

Scène sanglante dans une réunion socialiste

A ANZIN

Une scène au couteau a ensanglanté la réunion organisée par MM. Durre, Bouvert, Tristert, samedi soir, au salon Chotteau. Au moment où M. Durre annonçait qu'il allait exposer la politique socialiste, un interrupteur cria : « Elle est propre ! » Comme on l'invitait à monter à la tribune, l'interrupteur tira son couteau et en frappa un de ses voisins, M. Casimir Lacens. On le désarma, mais il frappa encore MM. Fourc Paul et Mortier. Ce dernier est les deux blessés légèrement coupés au cou et au bras. Il a nommé Cappon Julien, 27 ans, sujet espagnol. Il est lamineur de son métier et habite rue des Dentel. Il est très vraisemblable que l'ouvrier M. Lecens, qui être passée aussitôt. Il porte à la cuisse droite une profonde blessure de cinq centimètres de longueur. La réunion a continué.

AUDACIEUX CAMBRIOLEURS

à Bergues

Plusieurs maisons visitées pendant la nuit et dévalisées

Allons-nous voir revenir ces exploits, dont notre arrondissement fut, il y a quelque temps, le théâtre ? On peut le craindre devant l'audace déconcertante avec laquelle de dangereux malfaiteurs ont opéré à Bergues pendant l'avant-dernière nuit.

Ces malfaiteurs ont tout d'abord tenté de pénétrer chez M. Fiels, boucher, rue du Mont-de-Piété, et ils avaient déjà scié une poutrelle de la porte lorsque le chien d'un voisin se mit à aboyer.

Les cambrioleurs prirent alors la fuite, mais ils n'allèrent pas loin.

Ils s'arrêtèrent devant le magasin de M. Sifantus, parfumeur, où ils pénétrèrent par effraction et où ils enlevèrent quelques savons. Ils passèrent dans la salle à manger où ils mangèrent des œufs et burent du lait. Ils entreprirent ensuite dans la chambre à coucher de M. Sifantus, enlevèrent différents objets, notamment la photographie de Mlle Sifantus et le pantalon du parfumeur.

Chose étrange : ce dernier ne fut pas réveillé par les cambrioleurs qui évoluèrent autour de lui avec des bougies.

La bonne des époux Vanstenberghe, qui habitent rue St-Martin, juste en face la maison Sifantus, a vu de sa fenêtre opérer les malfaiteurs qui étaient deux et qui avaient la figure masquée ou noircie.

Ils tenaient, a-t-elle dit, chacun une bougie. On a en effet retrouvé des traces de stéarine sur le parquet. La jeune bonne fut tellement effrayée qu'elle n'eut pas la force de crier. Les malfaiteurs sont allés ensuite chez M. Desmadryl-Boudenoot, boucher-rue du Marché-au-Poisson. Pour pénétrer dans le magasin, ils forcèrent la barre de fer qui maintient les volets, enoncèrent un carreau et entrèrent dans la place.

M. Desmadryl-Boudenoot fait actuellement son 28 jours à Calais. Sa femme, qui s'était couchée vers neuf heures avec son jeune enfant, fut fort étonnée samedi matin en constatant que tout était bouleversé chez elle. Les audacieux bandits, qui étaient entrés dans sa chambre, avaient pris les clefs dans le peignoir que la bouchère avait placé sur une chaise, près de son lit. Curieux détail : tout comme M. Sifantus, Mme Desmadryl n'entendit rien ; ce qui tait dire à Bergues que les malfaiteurs devaient avoir un narcotique. Ils sont également entrés dans la chambre de M. Daniel Desmadryl qui remplace son frère, pendant ses 28 jours. Les audacieux bandits ont enlevé dans la chambre de Mme Desmadryl une somme de 400 francs qui se trouvait dans un petit coffret et qui était composée de 15 pièces de 20 fr. et de 10 fr. en or, une broche en or et perles fines, d'une valeur de 60 fr., une montre de dame en or de 170 fr., une chaîne en doublé, une alliance qui porte gravée à l'intérieur la date du mariage des époux Desmadryl-Boudenoot et leurs noms.

Si les voleurs avaient opéré la nuit précédente, ils auraient trouvé 800 fr. de plus. La boucher avait remis cette somme hier après-midi, à M. Coudeville, marchand de bestiaux.

Les audacieux bandits ont également tenté de pénétrer dans la boucherie de M. Verley, rue de la Grande-Citerne. Là également comme chez M. Fiels, ils furent dérangés dans leur besogne.

Arrestation du voleur

L'auteur des audacieux vols commis à Bergues a été arrêté par les agents Coghe et Boene.

C'est un Autrichien, Jahlem Jorman, âgé de 25 ans. Cet individu était arrivé à Dunkerque samedi matin, hava et déguenillé. Il s'habilla de neuf des pieds à la tête et chez les différents fournisseurs chez qui il se présenta il déclara, ce qui semblait plausible, qu'il était marin naturalien et qu'il arrivait d'un long voyage. Dans l'après-midi, Jorman visita différents cabarets bordgnes de la rue Saint-Jean où il mena joyeuse vie.

Il fit une ample provision de cartes postales qu'il aurait mises à la poste, car les adresses étaient déjà faites. Ces cartes étaient destinées à des personnes habitant l'Autriche-Hongrie. Dans la soirée, Jorman visita plusieurs maisons de tolérance de la rue des Casernes où il se montra très généreux. Les tenanciers avaient été avertis et le commissaire central, M. Louisot, les avait fait inviter par son inspecteur, M. Derendre, à informer la police ai des individus suspects se présentaient dans leurs établissements. Une des patronnes, Mme Petit, prévint, vers deux heures du matin, les agents de rende qu'un individu avait remis 20 francs et une montre en or à une femme, dite Catya. Les agents se rendirent dans la chambre de la fille Catya et trouvèrent Jorman, qui avait sur lui tous les bijoux volés chez Mme Desmadryl-Boudenoot, ainsi qu'une somme de 310 francs. L'alliance de la bouchère fut retrouvée dans la lit où Jorman l'avait cachée en voyant les agents. Cet individu, qui, d'après les cartes et les notes trouvées sur lui, a dû faire le tour de France, est, croit-on, un dangereux malfaiteur. Il avait sur lui un demi-ter à cheval dont les boule avaient été siguisés.

GRAVEMENT BLESSÉ

en arrêtant un cheval emballé

A BÉTHENCOURT

Samedi, vers dix heures du matin, une voiture dans laquelle se trouvait un veau appartenant à M. Lemge, cultivateur, se bois de Clermont, était arrêtée à la porte d'un boucher de Béthencourt, lorsque le cheval, agacé par les beuglements de l'animal placé dans la voiture, s'emballa malgré les efforts que fit son conducteur pour le retenir. Le cheval filait à une allure folle, c'est alors que n'écoutant que son courage, M. Edouard Delhaye, maréchal, s'élança à la tête de l'animal pour le maîtriser. Il se cramponna aux naseaux de la bête et fut aussi traîné sur un parcours de quelques mètres, mais malgré tous ses efforts, il fut culbuté, piétiné et finalement la voiture lui passa sur le corps. Transporté à son domicile dans un état lamentable, le brave ouvrier reçut les soins de deux médecins mandés en hâte. Delhaye est père de trois enfants.

Dans la magistrature. — M. Dablock, juge près le tribunal de première instance de Douai, est chargé des fonctions de juge d'instruction.

Dans les postes. — M. Toussaint est nommé sous-inspecteur des postes et télégraphes.

Ponts et chaussées. — M. Yarman, conducteur des ponts et chaussées, est attaché à la résidence d'Ivry (P.-de-C.), au service des études et travaux du canal du Nord sur Paris.

PETITS ÉCHOS RÉGIONAUX

ACCIDENTS

Armentières. — Jeudi soir, vers 6 heures, en traversant le chemin de fer, pour rentrer chez son patron, rue Lisbert, un enfant de 6 ans, Maurice Marmus, a été renversé par une locomotive. Il est très grièvement blessé.

Douai. — Un ouvrier, M. Lecens, qui était occupé à la toiture d'une maison, rue de la Place, a fait une chute de plusieurs mètres. Il a été relevé avec une profonde blessure au front.

Douai. — Un ouvrier, M. Lecens, qui était occupé à la toiture d'une maison, rue de la Place, a fait une chute de plusieurs mètres. Il a été relevé avec une profonde blessure au front.

Douai. — Un ouvrier, M. Lecens, qui était occupé à la toiture d'une maison, rue de la Place, a fait une chute de plusieurs mètres. Il a été relevé avec une profonde blessure au front.

Carnet du Lecteur

MARIAGE

A Lille. — Nous apprenons les fiançailles de Mlle Jeanne Dupéx, fille de M. Dupéx, ingénieur hydraulicien, avec M. Philippe de Parisgan, ingénieur de l'Ecole centrale de Paris. Tous nos vœux de bonheur aux futurs époux.

DEUIL

A Jolimetz. — Samedi, à 8 heures ½ du matin, ont été célébrées, à Jolimetz, les funérailles du lieutenant de gendarmerie Sieffert Ernest, assassiné le 4 juin à Porto-Vecchio (Corse), par Pierre Grindini, dont il venait d'arrêter le frère réfugié dans le maquis, après un meurtre. Sur le cercueil était placé l'uniforme du défunt sur lequel était épinglée la croix de la Légion d'honneur que lui a conféré le gouvernement de la République. Les coins du drap étaient tenus par quatre lieutenants du 84e de ligne. De très nombreuses et belles couronnes étaient portées par des gendarmes. Une section en armes du 84e de ligne rendait les honneurs militaires. Le deuil était conduit par le beau-frère du défunt qui est instituteur à Pruvy, près Valenciennes, et par les autres membres de la famille. Dans la très nombreuse assistance nous avons remarqué M. le colonel Peuillet, commandant la région du Nord, le capitaine Lemeur, de Valenciennes; les lieutenants Lamarre, d'Avesnes, et Barbier, de Maubeuge, et une foule de gendarmes; M. Cantineau, conseiller général; les enfants des écoles et leurs maîtres et maîtresses; les gardes forestiers; de très nombreux officiers et soldats de la garnison de Cambrai. Au cimetière, un commandant du 84e de ligne et M. le maire de Jolimetz ont prononcé l'éloge du défunt qui se montra toujours bon fils et bon soldat. M. Sieffert était le neuvième enfant de la famille; son père, brigadier forestier, fut décoré pour fait d'armes pendant la guerre de 1870; l'un de ses frères a été tué à Madagascar, et il y a quelques mois, sa sœur restait veuve avec un enfant; c'est lui qu'adorait sur sa solde l'argent pour lui venir en aide. Le peu de temps que passa à Avesnes M. Sieffert avait suffi pour lui acquérir l'estime de tout le monde.

A Béthune. — Les funérailles de M. Alfred Légition, maire de Béthune, chevalier de la Légion d'honneur, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, auront lieu mercredi, à 11 heures du matin.

DANS L'ARMÉE

Nominations. — Armée territoriale. — Sont nommés au grade de capitaine : au 3e régiment, MM. Carrez, lieutenant au corps, et Chiris, lieutenant au 7e, au 4e régiment, MM. Rieboung, lieutenant de réserve au régiment d'infanterie de Lille; Villers, lieutenant au 5e régiment; Wattenies, lieutenant au 5e régiment; au 5e régiment, M. Petit, lieutenant au 6e; au 6e régiment, M. Jourdon, lieutenant au 7e; au 7e régiment, MM. Duquesnoy, lieutenant au corps, et Genart, lieutenant au 6e; au 9e régiment, MM. Levrinos et Filard, lieutenants au 7e; au 8e régiment, M. Bottrelle, lieutenant au 5e; au 10e régiment, M. Collin, lieutenant au régiment de Lille; au 12e régiment, M. Leclercq, lieutenant au 1er; au 14e régiment, M. Vilbois, lieutenant au 7e; au 19e régiment, M. Brasseur, lieutenant au régiment d'Avesnes. Sont nommés lieutenants : au 5e régiment, M. Montandon; au 3e régiment, M. Marlinache; au 5e régiment, MM. Finet et Hermant; au 7e régiment, MM. Lecat et Lecomte. Est nommé sous-lieutenant : au 6e régiment, M. Bacchot. Sont proposés pour le grade de lieutenants : MM. Brisout, du 19e; Champeillers, du 27e.

Tableau d'avancement pour 1907, Armée active. Sont proposés pour le grade de capitaine : MM. Colletta et Pierart, du 13e d'artillerie. Pour le grade de lieutenant : MM. Masse, Borne-Bonnet, du 19e d'artillerie; Carlon et Racoux, du 27. Train des équipages. Est proposé pour le grade de lieutenant : M. de Belleville, du 2e escadron.

Aux réservistes et territoriaux. — Il arrive fréquemment que des réservistes ou territoriaux adressent directement à l'autorité militaire des demandes de sursis, d'ajournement ou de changement de lieu de convocation. Cette manière de procéder, qui, d'ailleurs, n'est pas régulière, a le grave inconvénient de retarder la solution à intervenir. Il importe donc, dans l'intérêt même des pétionnaires, que les demandes de cette nature soient remises par eux-mêmes à la gendarmerie de leur résidence ou seront avisés de la décision prise à leur égard par les soins du commandant du bureau de recrutement.

Dernière Heure

LE GRAND-PRIX DE PARIS

Victoire de Sans-Souci II

Paris, 16 juin.

Aujourd'hui, à Longchamps, eut eu lieu les épreuves du Grand-Prix de Paris. Tout Paris s'était donné rendez-vous au Champ de courses. La pesage était honoré de la présence des souverains danois et du Président de la République.

La victoire est allée cette année en faveur, Sans-Souci II, de l'écurie E. Rotschild, monté par le jockey Mélion Henry ; le gagnant a été suivi de près par Mordant et Ping-Pong. Le propriétaire du vainqueur a été félicité par les souverains danois. La somme attribuée à ce prix atteint près de 300.000 francs.

Les Instituteurs de Meurthe-et-Moselle

Nancy, 16 juin.

L'amicale laïque des instituteurs et institutrices de Meurthe-et-Moselle avait ouvert un referendum au sujet du mode d'association des fonctionnaires. Sur 1.132 membres que compte l'association, 135 s'étaient prononcés pour la formation en syndicat et parmi eux 32 s'étaient déclarés partisans de l'affiliation à la confédération générale du travail. A la suite de ce vote, le comité de l'amicale a démissionné.

Double assassinat dans une gare

Marseille, 16 juin.

Un double assassinat a été découvert dans la petite gare de Peudrure-en-Camargue, sur la ligne d'Arles à Saline-de-Giraud. Vers cinq heures, un voyageur, qui allait prendre le train, trouva, gisant, dans la salle d'attente, le corps de Mme Bouvier, propriétaire de la gare, âgée de trente-cinq ans, et celui de son fils, âgé de six ans. Tous deux avaient été assassinés à coups de poignard. L'enfant était mort. La mère respirait encore, mais elle ne parle pas n'agonise.

LA RÉVOLUTION DANS LE MIDI

Marcelin Albert est introuvable

Montpellier, 16 juin.

A la suite des bruits répandus de l'arrestation imminente de Marcelin Albert, celui-ci est devenu subitement introuvable ; on croit qu'il a quitté Argelliers pour se rendre dans une famille amie. Cinq nouvelles personnes se sont formées en cortège à Argelliers, pour protester contre les menaces d'arrestation. L'effervescence a doublé d'intensité.

Les incidents militaires

Narbonne, 16 juin.

La nouvelle de l'arrivée du nouveau colonel du 100e a été connue de la population, ce soir à 9 heures. Aussitôt, un cortège de vingt mille personnes s'est rendu devant l'habitation du nouveau colonel : M. Ferrent, maire démissionnaire, a pu ramener le calme chez les manifestants, qui se sont contentés de pousser des cris hostiles au ministre de la guerre.

LA CONFÉRENCE DE LA HAYE

Un délégué anarchiste

La Haye, 16 juin.

Le bruit court ici que le second délégué d'une République américaine, M. F..., est un anarchiste connu, d'origine napolitaine, condamné à la prison en Italie pour outrage à un chef d'Etat étranger au moment du procès des anarchistes de Chicago. Ce cas particulier et inattendu sera examiné par la conférence au moment de la ratification des pouvoirs.

La Dissolution de la Douma

Arrestations de députés

Saint-Pétersbourg, 16 juin.

Aussitôt que le manifeste impérial prescrivant la dissolution de la Douma a été publié, la police a procédé à l'arrestation de quinze députés de l'Extrême-Gauche, les plus compromis. L'opinion générale est que la fuite du député socialiste Ozol a précipité la dissolution. La police continue de faire des perquisitions chez tous les députés de la Gauche.

Le pseudo-assassinat d'un policier

Bordeaux, 16 juin.

Des mandels d'arrêt ont été lancés contre le secrétaire de police Jardel, qui est en fuite, et se maîtresse Pepita Vicente. Tous deux seraient en Espagne où ils attendraient le passage d'un aéronef pour Buenos-Aires. Jardel a détourné une somme qui lui avait été confiée par l'amie d'une de ses parentes. Nous avons déjà parlé de cette affaire qui détraye toutes les conversations dans la région.

LILLE

LES SUICIDES

Une jeune fille préfère la mort aux reproches

Il y a quelques jours, nous disions que des vêtements de femme avaient été trouvés sur la berge de la Moyenne-Deûle. Déposés au commissariat du 1er arrondissement, ils avaient été reconnus par Mme Deporcq, 159, rue de Juliers, comme appartenant à sa fille Jeanne, 17 ans, disparue à la suite de quelques légères reproches aux ses relations. Malgré cette trouvaille plutôt funèbre, on était porté à croire qu'il s'agissait plutôt d'une fugue que d'un suicide, et Mme Deporcq pensait que, revenue de son erreur passagère, sa fille rentrerait vite au logis. C'est, hélas, l'hypothèse du suicide qui était la vraie. Des passants, se promenant dimanche, vers midi, près du Pont du Rompu-neau, ont découvert, flottant à la surface de l'eau, le cadavre de Jeanne Deporcq. Les parents, désespérés, sont venus reconnaître à la Morgue, le corps de leur enfant.

***

Après de longs jours de fête, il se noie

Dimanche, vers 3 heures de l'après-midi, un bateleur, M. Chevalier, apercevait, flottant sur les eaux, à peu près en face de l'estaminet de l'Hirondelle, quai de l'Ouest, le corps d'un homme. Bientôt approché, il l'attira vers le rive. C'était le cadavre d'un nommé Alfred Boulingues, journalier, demeurant rue du Commerce. Un médecin constata que la décès remontait à moins de vingt-quatre heures. Le témoignage de plusieurs personnes vinrent confirmer cette assertion. La veille, en effet, Boulingues avait rôdé longtemps dans les environs de l'endroit où on la retrouva mort. Est-ce un suicide ou un accident ? Depuis vingt-cinq jours, Boulingues laissait une fête désordonnée. Il y avait même laissé ses derniers sous et se trouvait dans le dénûment. Il se peut que très ivre, il soit tombé dans le canal. Cependant, l'hypothèse d'un suicide paraît plus plausible. Boulingues avait abandonné ses deux enfants et sa femme, qui émeurent à Péronchies, pour habiter avec une amie. A maintes reprises, il avait confié à des camarades, son dégoût de la vie et fait prévoir sa fin. Sans doute qu'après avoir épuisé en vingt-cinq jours les dernières joies, il a mis son funeste projet à exécution, samedi dans la nuit. Le cadavre a été transporté à la Morgue.

Vol dans une école. — Pendant la nuit de samedi à dimanche, des malfaiteurs, restés inconnus, se sont introduits dans l'école de la rue Cabanis et ont dérobé des fournitures de classe et quelques objets de peu de valeur.

L'AIGUE D'OR guérit les migraines

Succès de « l'Emulation Chorale ». — La Société l'Emulation Chorale a pris part hier au concours de Vincennes et y a remporté le 2e prix d'excellence, le 1er prix d'exécution, le 1er prix d'honneur avec félicitations et le prix de direction. Bravo pour les chanteurs lillois !

Faculté de médecine. — Le docteur Charles Dubois vient d'être nommé, après un brillant concours, professeur agrégé de physiologie à l'Université de Lille.

Adjudication. — Le 14 juin 1907, il a été procédé à Lille, en l'Hôtel de la Préfecture, à l'adjudication des travaux de couverture à exécuter pour le restauration du Palais Rihour. M. Hippolyte Mondeuil, entrepreneur à Paris, rue Fenoulet, 31, a été déclaré adjudicataire moyennant un rabais de 16 fr. % (ajoutant du devis : 5.000 francs %).

Bataillon des Sapeurs-Pompiers de Lille. — Dimanche matin, de 7 heures à 11 heures, le bataillon a exécuté le concours annuel de tir à la cible au Stand de l'Esplanade. Au rassemblement M. le commandant Boivin a rencontré, devant le bataillon, M. le capitaine-adjudant-major Albert Crombez, récemment promu, en ce temps, remise à cet faite en sapeur Verdier, fils Adolphe, de la 2e compagnie d'une montre-bracelet, déposée par les sapeurs de la dernier jour où le service et ils dévouement. Pendant le tir, le pompier à Fourni, les [illegible]

Etat-Civil

BAPTÊMES, Dragées et Bottes

E. BRULIN, 41, Rue Nationale, LILLE

Naissances. — Rachel Miana, rue du Château, 1 — Marie Vanbelle, rue de Menin, 69 — Emile Gabriel, Saint-Pierre, 24 — Jeanne Dobry, rue Longuet, 89 — Albert De Weert, Rue Faidherbe, 9 — Henriette Crombrie, rue Princesse, 14 — André Quiesre, cour du Dernier-Soupir, 1 — Jean Salaün, rue de Polle, 47 — Elie Vanden Bulcke, impasse Drucie, 26 — Augustine Colpaert, rue de Wattignies, 29.

Publications de mariages. — Entre : Debreyne Léonard, sans profession, 6 Hondschoote et Desgroux Elodie, sans profession, 6 Saint-Pierre, 12 — Van Waesenger Arthur, journalier, 6 de Philadelphie, 24 et Bracquier Ursule, Rue-même rue, 1 — Bacquet Jules, sans profession, place de Tourcoing, 3 et Leleu Marguerite, sans profession, 3 La Chapelle-d'Armentières — Lemesle Louis, peigneur, cour Allard, 12 et Delaby Thérèse, Sélème, rue Monsieur, 16 — Dutertre Louis, ouvrier, rue Léon-Gambetta, 18 et Verdron Marie, sans profession, cour de Bailly Bouquet — Turpain Albert, noyauteur, rue Adolphe-Wergnin, 29 et Poiret Marie, dévideuse, même rue.

Décès. — Pierre Marbot, [illegible] 1 — Jean Bouchez, [illegible] 1 — Jules Bouchez, [illegible] 1 — Jules Bouchez, [illegible] 1 — Jules